



## Exonération taxes foncières

-----  
Par lagon bleu

Je touche l'allocation d'invalidité classe 2(âgé de 53 ans). revenus annuels 8807?. Le service des impôts me dit que je dois percevoir l'AAH pour bénéficier de l'exonération de la taxe foncière. Or pour percevoir l'AAH il faut déjà toucher la pension d'invalidité. Est-ce exact? Et ça fait environ 2 ans que je fais les démarches pour percevoir l'AAH. Si je comprends le raisonnement des impôts je ne touche pas assez de revenus pour être exonéré!!! Qu'en pensez-vous où suis-je tombé sur un employé trop zélé? D'avance merci de votre réponse.

-----  
Par florian15

Bonjour,

Effectivement, pour être exonéré de la taxe foncière il faut être notamment bénéficiaire de l'AAH.

La pension d'invalidité a pour but la compensation de la perte de salaire qui résulte de la réduction de la capacité de travail.

L'AAH permet à un handicapé de compléter ses ressources et de lui garantir un revenu minimal.

Les avantages invalidité et l'AAH ne sont pas toujours cumulables.

-----  
Par lagon bleu

Merci beaucoup de votre réponse. Malheureusement, la loi est parfois très stupide, je ne perçois pas assez d'argent pour être exonéré de cette taxe. je vais essayer par tous les moyens d'obtenir en plus de la pension d'invalidité l'AAH, allocation que je demande de puis plus d'un an, mais la lenteur de l'administration et les pertes de documents me mettent dans une situation difficile.

-----  
Par florian15

Bonjour,

la loi est parfois très stupide, je ne perçois pas assez d'argent pour être exonéré de cette taxe.

C'est généralement le contraire.